

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la ville, de la jeunesse et
des sports

Arrêté du 24 JUIN 2016

relatif à la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau

NOR : VJSV1617761A

Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-2 et R. 221-10 ;

Sur propositions des fédérations sportives,

ARRETE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juillet 2016, sont inscrits sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau, les arbitres et juges sportifs dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et relevant des fédérations françaises suivantes :

AERONAUTIQUE ;
ATHLETISME ;
BADMINTON ;
BASEBALL ET SOFTBALL ;
BASKET-BALL ;
BOXE ;
CANOE-KAYAK ;
CYCLISME ;
DANSE ;
EQUITATION ;
ESCRIME ;
FOOTBALL ;
FOOTBALL AMERICAIN ;
GYMNASTIQUE ;
HALTEROPHILIE ;
HANDISPORT ;
HOCKEY ;
JUDO ;
LUTTE ;
MOTOCYCLISME ;
NATATION ;
PELOTE BASQUE ;
PETANQUE ;

ROLLER SPORTS ;
RUGBY ;
RUGBY A XIII ;
SAVATE BOXE FRANCAISE ;
SKI ;
SPORT ADAPTE ;
SPORT BOULES ;
SPORTS DE GLACE ;
SURF ;
TENNIS ;
TENNIS DE TABLE ;
TIR ;
TIR A L'ARC ;
TRIATHLON ;
VOILE ;
VOL LIBRE ;
VOLLEY-BALL.

Article 2

Les inscriptions sont valables jusqu'au 30 juin 2017.

Article 3

La directrice des sports est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur un site internet relevant du ministère chargé des sports (<http://www.sports.gouv.fr>).

Fait le 24 JUIN 2016

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des sports,

L. LEFEVRE

